

Mois thématique : **Décembre**

La prévention et le traitement du déconditionnement s'amorcent par nos gestes simples du quotidien qui sont faits **AVEC** et non pas pour la personne hébergée.

A : Accompagner	V : Vérifier	E : Effectuer	C : Communiquer
MOIS	THÉMATIQUES DES LOISIRS	THÉMATIQUE APTD	
Décembre	10 - Journée internationale des droits de la personne 25 - Noël	Festoyer	

Exemple d'activités dirigées à compléter **AVEC** la personne hébergée :

- **(Accompagner)** Mettre de la musique de Noël dans les chambres et dans les aires communes et encourager à danser, chanter, taper des mains, rire, bouger;
- **(Accompagner)** L'ambassadeur se doit de mobiliser, stimuler, encourager les personnes hébergées, leur entourage et l'équipe dans un but d'atteinte les objectifs et le déploiement des APTD;
- **(Vérifier)** Surveiller les signes de douleur : cris, gémissements, agitation, visage crispé, raideur, résistance aux soins...;
- **Effectuer** la révision de :
 - APTD # 6 : Grille « Activités dirigées et de loisirs-Moments de bonheur »
 - APTD # 9 : Nomination de 2 ambassadeurs APTD par étage
 - APTD # 22 : Capsules Exercices-Repas.



Mois thématique : **Décembre**

Loisirs et services alimentaires :

- **(Accompagner)** Planifier des activités de loisirs en lien avec les thématiques mensuelles;
- **(Effectuer)** Favoriser l'implication du personnel, des bénévoles et des proches pour accomplir des activités de loisirs en lien avec les thématiques mensuelles;
- **(Effectuer)** Organiser une Fête de Noël des familles;
- **(Effectuer)** Offrir un repas chic « Spécial Noël »;
- **(Effectuer)** Planifier des spectacles;
- **(Effectuer)** Recevoir des chorales de Noël;
- **(Accompagner)** Animer des jeux thématiques : bingo de Noël, course des personnages de Noël, décoration du milieu de vie...;
- **(Accompagner)** Faire la distribution de cadeaux de Noël;
- **(Accompagner)** Célébrer la veille du jour de l'an avec de la musique traditionnelle.

« À Noël il est tout aussi important d'ouvrir nos cœurs que nos cadeaux. »

Janice Maeditere



**Merci de collaborer au maintien des acquis des personnes hébergées et ainsi leur permettre de maintenir leur autonomie et leurs capacités.
Merci de votre travail d'équipe!**

DÉCEMBRE est le mois du **DROIT DE PORTER PLAINTE**

C'est le droit de porter plainte lorsqu'on est insatisfait des services. La plainte est adressée au commissaire aux plaintes et à la qualité des services de l'établissement. Ce mécanisme a pour objectif d'améliorer la qualité des services, l'insatisfaction de l'utilisateur étant considérée comme une contribution positive à cet effet.

Les prestataires de services démontrent une attitude bienveillante en recevant avec chaleur et courtoisie, l'insatisfaction de la personne hébergée.